

Décision

Générale

colonial

Décision n° 1448 du 12 décembre 1946 :

n° 1448

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

12 décembre 1946

Numéro JO

n° 12 du 31/12/1946

Date du numéro

31 décembre 1946

TEXTE INTÉGRAL

Sont libérés du service actif les miliciens dont les noms suivent : Par mesure disciplinaire. 1240, Aouled Roble. 2e classe, 3e compagnie, pour compter du 1er septembre 1946. 1503. Saïd Alouan, 2e classe. 3e compagnie, pour compter du 11 décembre 1946. 1558. Moussa Ahmed. 2e classe, 2e compagnie, pour compter du 20 décembre 1946. 1561, Mousaed Saad, 2e classe, 2e compagnie. pour compter du 20 décembre 1946. 1562, Tabet Aklan, 2e classe, 2e compagnie, pour compter du 20 décembre 1946. 1576, Abdou Ali, 2e classe, 2e compagnie, pour compter du 20 décembre 1946. 1712. Moussa Adar, 2e classe. 3e compagnie, pour compter du 5 décembre 1946. 1289, Mahammad Hoummad. 2e classe, 1er compagnie, pour compter du 1er décembre 1946. 1293, Souliman Ahmed. 2 classe, 1er compagnie, pour compter du 1er décembre 1946. 1294, Mahammad Goura, V classe, 1 compagnie, pour compter du 1er décembre 1946. MK». Looita Boulsa, V classe, 1er compagnie, pour compter du 1er décembre 1946. 1471, Ahmed Abdou. 2 classe, V compagnie, pour compter du 22 septembre 1946. 1504, Mohamed Abdillahi, 2e classe, 3e compagnie, pour compter du 10 décembre 1946.